

LE BIEN PUBLIC

Les clochers, un patrimoine menacé



Entre 10 et 20 églises seraient vendues chaque année. Photo Julio PELAEZ

Démolition, transformation ou vente ? Les 45 000 églises de France sont-elles un patrimoine en danger ? Faute d'un entretien régulier, de nombreuses églises des XIXe et XXe siècles sont menacées.

Que serait la France sans ses clochers ? « Cela fait partie de l'ADN de nos paysages. C'est l'image de notre pays », réagit le député des Français à l'étranger et ancien secrétaire d'État au commerce Frédéric Lefebvre qui vient de lancer la pétition « SOS pour nos églises » sur le site internet change.org.

Les 45 000 églises de France seraient-elles devenues un patrimoine en danger ? À moins d'un miracle, la tendance n'incite pas à l'optimisme. L'entretien des 40 000 édifices datant d'avant la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État à la charge des communes devient de plus en plus problématique, faute de moyens financiers. La difficulté pour l'Église étant la même pour les 5 000 édifices construits après 1905.

« En 2013, sept églises ont été démolies, rappelle Maxime Cumunel, le directeur général de l'Observatoire du patrimoine religieux. En 2014, il y en a seulement eu deux ou trois... Une année d'élections municipales, ce n'est jamais bon de détruire une église. Mais en 2015, les maires vont se rattraper ».

Avec seulement 4,5 % de Français se rendant à l'église et une pratique religieuse en forte baisse depuis les années 1970, les maires, au moment de faire des choix entre la rénovation du clocher et la construction d'un terrain synthétique de football, hésitent de moins en moins. « À moins d'un sursaut improbable de la pratique catholique, la tendance va s'accroître », note Maxime Cumunel.

Fusion des églises...

Selon l'Observatoire du patrimoine religieux, la réforme territoriale devrait également avoir des conséquences insoupçonnées sur le paysage de nos campagnes. « L'État encourage les projets de fusion de communes. Mais quand quatre communes se réuniront, que deviendront leurs églises ? Ne feront-elles pas le choix d'en garder qu'une pour faire des économies supplémentaires ? », souligne Maxime Cumunel.

Une grande quantité d'édifices construits à la fin du XIXe et au début du XXe siècles risquent aussi d'être prochainement sur la sellette. « Ils arrivent aujourd'hui dans un état assez abîmé. Ils n'ont pas été entretenus durant tout le XXe siècle, notamment parce qu'ils étaient "méprisés" à cause de leur style architectural considéré comme moins intéressant. Mais, maintenant, c'est un gros lifting qui leur faudrait », insiste Maxime Cumunel.

Certaines communes, surtout dans des territoires reculés, comme en Bretagne, pourraient opter aussi pour un abandon « soft ». « On ne démolira pas mais, dans le meilleur des cas, on fera un minimum de travaux. De nombreux élus laisseront aussi le temps faire les choses. Il suffit de se promener dans les campagnes pour constater déjà les dégâts ».

Et si le salut venait de la transformation des édifices ? Entre 10 et 20 églises seraient vendues chaque année dans l'indifférence générale. « Mais, à long terme, cela ne peut pas fonctionner. Surtout pour une commune. Un édifice religieux coûte trop cher à entretenir », soupire Maxime Cumunel.